



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA DRÔME

Affiliée à la Fédération Française et au Comité Rhône-Alpes du Sport
Automobile, à l'Office des Sports Valentinois
Agréée au Ministère de la Jeunesse et des Sp

EXTRAIT REGLEMENT 1er CHALLENGE MONTAGNE CRUSSOL - DIVAJEU

ART. 1

L'ASA Drôme organise pour la saison 2017 un Challenge nommé : CHALLENGE MONTAGNE CRUSSOL - DIVAJEU

ART. 2

Le Challenge Montagne ne sera organisé qu'à la condition d'un nombre minimum de 10 concurrents inscrits.

ART. 3

Le Challenge Montagne sera basé sur les 2 épreuves suivantes :

- La Course de Côte de Crussol inscrite au calendrier FFSA les 4 et 5 juin 2017.
- La Course de Côte de Divajeu inscrite au calendrier FFSA les 19 et 20 août 2017.

ART. 4

L'inscription au Challenge Montagne donnera droit pour tous les inscrits à une réduction de 20 Euros sur les frais d'engagement des deux épreuves du Challenge Montagne, soit au total une **remise de 40 Euros**.

Les participants au Challenge Montagne s'inscriront à la première épreuve (Crussol) en réglant le tarif normal de 180 €.

La réduction totale de 40 € sera à déduire des frais d'engagement de la seconde épreuve, la Course de Côte de Divajeu.

ART. 5

Le Challenge Montagne est doté d'un classement donnant lieu à l'attribution d'un prix à deux vainqueurs du classement comme suit :

Un engagements pour l'édition suivante d'une des deux épreuves sera offert à deux concurrents tirés au sort parmi les meilleurs performeurs par catégorie, c'est à dire ayant obtenu le meilleur résultat cumulé en terme de classement dans leur groupe (voir Art.6).

ART. 6

Les groupes concernés sont les groupes ou catégories : D/E - C/CN/CNF/CM - GT/GTTS - A/FA/ - N/FN - FC /F2000 - VHC

Tout inscrit au Challenge Montagne n'ayant pas rempli les conditions du présent règlement (art. 3 notamment) c'est à, dire non-partant à l'une des 2 épreuves ou ne figurant pas au classement d'une des deux épreuves suite à un abandon ou pour toute autre raison s'exclut du classement final du Challenge Montagne.

ART. 7

Le tirage au sort désignant les deux gagnants d'un engagement gratuit pour une édition suivante sera effectué lors de la remise des prix qui aura lieu à l'issue de la Course de Côte de Divajeu parmi les meilleurs performeurs par groupe.

Ces lots sont nominatifs et non transmissibles.

Pour tout éclaircissement sur le présent règlement : TEL **06.27.85.67.29** - ou - MAIL **media@asadrome.com**



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA DRÔME

Affiliée à la Fédération Française et au Comité Rhône-Alpes du Sport
Automobile, à l'Office des Sports Valentinois
Agréée au Ministère de la Jeunesse et des Sp

BULLETIN INSCRIPTION CHALLENGE MONTAGNE CRUSSOL - DIVAJEU

CONCURRENT NOM _____

PRENOM _____

ASA _____

LICENCE 2017 n° _____ / EN COURS

PARTICIPATIONS ANTERIEURES A LA C/CÔTE de CRUSSOL OUI / NON

de DIVAJEU OUI / NON

Je m'inscris au Challenge Montagne CRUSSOL - DIVAJEU après avoir pris connaissance de son règlement auquel je m'engage à me conformer en tous points (texte complet sur le site de internet de l'ASA DROME).

Je joins mes frais d'inscription soit 180 €uros pour la C/Côte de CRUSSOL
Je réglerai dans les délais convenus 140 €uros pour la C/Côte de DIVAJEU

FAIT à _____ le _____ / _____ / _____

SIGNATURE

précédée de la mention lu et approuvé

EMPLACEMENT RESERVE A L'ASA

INSCRIPTION RECUE LE _____ / _____ / _____

REGLEMENT

Pour tout éclaircissement sur le présent règlement : TEL **06.27.85.67.29** - ou - MAIL **media@asadrome.com**